



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

## ICC Résolution 443

23 septembre 2009  
Original: anglais

F

**Conseil international du Café**  
103<sup>e</sup> session  
23 – 25 septembre 2009  
Londres, Angleterre

### **Résolution numéro 443**

APPROUVÉE À LA PREMIÈRE  
SÉANCE PLÉNIÈRE, LE 23 SEPTEMBRE 2009

### **Nouvelle prorogation de l'Accord international de 2001 sur le Café**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que l'Accord international de 2001 sur le Café, tel que prorogé par les Résolutions 432 et 438, expire le 30 septembre 2009 ; et

Qu'afin de laisser aux gouvernements suffisamment de temps pour parachever les procédures d'entrée en vigueur de l'Accord international de 2007 sur le Café, il est nécessaire de proroger à nouveau l'Accord international de 2001 sur le Café.

DÉCIDE :

1. De proroger à nouveau l'Accord international de 2001 sur le Café pour une période de un an à compter du 1 octobre 2009. Toutefois, l'Accord international de 2007 sur le Café entrera en vigueur dès que les conditions requises pour son entrée en vigueur définitive ou provisoire seront remplies, mettant ainsi un terme à la prorogation de l'Accord international de 2001 sur le Café.
2. De demander au Directeur exécutif de transmettre la présente Résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.